

Nous en coûterait-il plus si nous assurions les services des optométristes? Un des collègues du ministre prétend que cela coûterait 18 millions de dollars de plus. Je ne le crois pas, car bien des gens, ayant un défaut de la vue, iront chez leur médecin plutôt que chez un optométriste, qui se contenterait de prescrire des verres. Cela entraînera d'énormes frais supplémentaires, dépassant de beaucoup ceux de l'inclusion des optométristes dans le projet de loi.

Essayons de prévoir ce qui arrivera dans le domaine de la chirurgie dentaire. Si les chirurgiens dentiste ne sont pas couverts par le régime les gens se feront extraire les dents par leurs médecins. Le ministre connaît-il beaucoup de médecins qui arrachent les dents de leurs clients à l'hôpital? Cette pratique alourdira le fardeau des médecins et entraînera des dépenses supplémentaires énormes pour le gouvernement.

Étudions le cas des chiropracteurs qui sont, après tout, considérés comme des thérapeutes dans certaines provinces où des régimes d'assurance soins médicaux sont en vigueur. Je suis convaincu que dans certaines circonstances des personnes qui pourraient être fort bien traitées par des physiothérapeutes s'adresseront au chirurgien orthopédiste parce que ses services sont couverts par la loi.

Le ministre ne fait pas preuve d'esprit pratique en présentant sa thèse. Il m'importe peu que cet amendement soit accepté ou rejeté. Mais, ce qui importe c'est que le ministre n'a pas une attitude sensée face à ce problème. C'est une maladresse, sur le plan politique, d'imposer ce projet de loi à ses collègues, peut-être bien par amour-propre. Nous savons que les services de santé relèvent des provinces; à la lumière de la thèse du ministre, il devrait donc peut-être renoncer à tout le régime. Si l'argent était disponible, le gouvernement devrait peut-être dire aux provinces de l'utiliser parce que c'est de leur ressort.

On nous a présenté des arguments visant à inclure les services paramédicaux. J'espère que ce que j'ai dit au ministre au sujet des quatre catégories l'impressionnera assez pour qu'on l'étudie sérieusement. Dans la petite circonscription rurale d'où je viens, il y a un hôpital de 48 lits qui soigne 62 malades à l'heure actuelle, depuis l'adoption du régime d'hospitalisation d'Ontario. Sans aucun doute,

l'adoption d'un régime médical, aggrave cette situation déjà difficile, et pourtant le ministre refuse d'augmenter les subventions des hôpitaux.

Tous ceux qui ont étudié la situation de façon sensée ont dit que nous mettions la charrue devant les bœufs. Si le ministre ne nous écoute pas et n'accepte pas certaines suggestions raisonnables, nous reviendrons à la charge jusqu'à ce qu'il change d'idée. Nous arrivons à la fin de la deuxième journée du débat et le ministre conserve toujours une attitude tout à fait inflexible qui l'est même plus qu'en juin dernier. De ce côté-là de la Chambre, on semble pouvoir adopter impunément des attitudes semblables. Malheureusement de ce côté-ci nous ne pouvons pas toujours nous fier à nos collègues. Si nous le pouvions, nous renverserions peut-être le gouvernement sur cette mesure.

J'ajoute immédiatement qu'il faut aussi tenir compte d'autres questions. Malgré cela, si tous les députés de ce côté-ci de la Chambre adoptaient une attitude sensée et sérieuse à l'égard du projet de loi C-227 et des arguments qui ont été présentés, le gouvernement tomberait d'ici quarante-huit heures. Si le ministre agissait comme il le doit, il mettrait fin à ce débat dès maintenant et nous permettrait de discuter la pension de la sécurité de la vieillesse pendant une journée.

D'après un courriériste parlementaire dont je ne connais pas le nom, ce que j'ai dit autrefois au sujet des pensionnés de la vieillesse était faux. Malgré cela, il nous incomberait, d'après moi, de finir ce débat et de discuter des amendements au régime de sécurité de la vieillesse, d'autant plus que le ministre refuse d'accepter un amendement au bill C-227. Nous pourrions alors avancer en terrain plus ferme et défendre les intérêts des Canadiens.

J'ai exposé notre avis sur l'inclusion des divers praticiens et des frais que cela entraînerait. Je le répète, si un médecin doit examiner plus de malades dans son cabinet parce que ces gens ne peuvent consulter un optométriste en vertu des dispositions de ce projet de loi, le projet de loi nuit aux intérêts des Canadiens.

Pour conclure, j'estime que le ministre devrait accepter certains amendements raisonnables et sérieux présentés au comité par l'opposition.